

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du lundi 1<sup>er</sup> février 2021**

<b>N° de délibération : 2021-8-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Représentant(e)s de Charente Numérique à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16)</b>

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> février à 10H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Considérant que M. Jacques CHABOT s'est absenté et a donné délégation en séance à M. Jean-Paul ZUCCHI, Vice-Président de Charente Numérique, pour mener les débats et assurer la présidence de la séance du Comité syndical :

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT			X	
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE			X	
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT			X	
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Treize délégués étant présents ou représentés, représentant trente-cinq droits de vote sur quarante-huit (72,9 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts et notamment l'article 10 ;

**Vu** le règlement intérieur et notamment l'article 5 ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que par délibération n° 2018-9-CS en date du 28 février 2018, le Comité syndical de Charente Numérique a approuvé les statuts de l'Agence Technique Départementale de la Charente ainsi que l'adhésion à l'ATD 16 pour le volet assistance numérique et informatique à compter du début d'année 2018 ;

Considérant que par délibération n° 2018-23-CS en date du 6 juin 2018, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI a été désigné comme représentant titulaire de Charente Numérique à l'ATD 16 ;

Considérant que suite aux élections municipales des 15 mars et 18 juin 2020 et au renouvellement des délégués de Charente Numérique des collèges du Département et du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16), il convient de désigner un(e) nouveau(elle) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) du Syndicat Charente Numérique à l'ATD 16 ;

**DECIDE de désigner M. Jean-Paul ZUCCHI comme représentant titulaire et M. Patrick EPAUD comme représentant suppléant du Syndicat Charente Numérique à l'ATD16.**

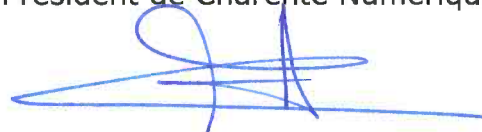
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT				X
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				

M. Jean-Michel BOLVIN				<b>X</b>
M. Michel ANDRIEUX				<b>X</b>
M. François ELIE				<b>X</b>
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD	<b>X</b>			
M. Loïc DEAU	<b>X</b>			
Mme Séverine CAILLE	<b>X</b>			
M. Yannick LAURENT				<b>X</b>
M. Eric COUVIDAT (Suppléant de M. Alain BRIAND)	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Messieurs Jacques CHABOT, Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN, Michel ANDRIEUX, François ELIE et Yannick LAURENT sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**